

Département Politique

P r o m e m o r i a .

R
26. 2. 1904

Ajournement de la Conférence de Genève.

Le lundi 22 février, Mr. de Jadowsky, Ministre de Russie, a fait part au Chef du Département politique du mécontentement que lui avait causé et que ne manquerait pas de causer aussi à son Gouvernement la décision du Conseil fédéral d'ajourner par suite des faits de guerre la réunion de la conférence pour la revision de la Convention de la Croix-Rouge. Il a allégué que cette décision, prise unilatéralement par le Conseil fédéral et sans consulter le Gouvernement russe, qui avait surtout demandé la réunion de la conférence à l'époque du printemps, devait être considérée comme un manquement aux formes diplomatiques et aux égards dûs au Gouvernement russe. Il a ajouté que ^(si) celui-ci eût été consulté, il se serait prononcé contre l'ajournement de la conférence dans l'idée que ses délibérations portant sur des questions d'ordre technique et non pas politique, auraient pu aboutir sans difficultés et sans incident au résultat désiré; que les blessés de la guerre à laquelle les journaux suisses croient devoir prédire une si longue durée, eussent pu bénéficier des améliorations décidées par la conférence. Le Gouvernement russe ne pourra dès lors se déclarer satisfait de la décision d'ajournement et il ne manquera pas d'en témoigner dans une note qu'il adressera sans doute prochainement au Conseil fédéral.

Le Chef du Département politique a répondu qu'il n'acceptait pas le reproche que le Conseil fédéral aurait manqué aux égards et aux formes diplomatiques en décidant d'ajourner la conférence de Genève et que si l'on veut parler de manquement, le Conseil fédéral pourrait plus facilement adresser ce reproche aux Gouvernements qui ont laissé sans réponse son invitation à une conférence de la



Croix-Rouge pour l'automne de 1903 et qui ont ainsi provoqué le renvoi de cette conférence.

Le Chef du Département politique a ajouté qu'il devait contester absolument la prétention d'après laquelle le Conseil fédéral aurait dû consulter le Gouvernement russe avant de décider l'ajournement de la conférence. Pourquoi aurait-il dû consulter le Gouvernement russe et pas les autres ? Le Conseil fédéral a estimé qu'il n'avait à prendre les conseils ni les ordres de personne. Il a agi en cette occurrence comme on ^{l'}agi de la même façon, dans des circonstances semblables, d'autres Gouvernements en vertu du droit d'initiative et de libre décision qui leur ont toujours été reconnus. Il a estimé que dans l'état actuel des esprits et avec la présence à la conférence des délégués des belligérants, celle-ci risquait de ne pouvoir délibérer dans les conditions de calme et d'objectivité et avec l'esprit de confiance réciproque nécessaires à la bonne marche et aux succès de ses travaux et de voir surgir dans son sein des incidents fâcheux et de sérieuses difficultés et qu'il était en conséquence préférable d'ajourner la réunion à une époque plus propice. Le Conseil fédéral attend la note du Gouvernement russe et examinera la réponse à faire.

Le Ministre de Russie a observé à ce moment qu'il y avait d'autant moins lieu de redouter dans la conférence des difficultés et des incidents que le Gouvernement russe aurait demandé que le Japon soit exclu de la conférence comme l'Angleterre a autrefois demandé que le Transvaal soit exclu de la Conférence de La Haye en faisant dépendre de cette condition sa participation à la conférence.

Le Chef du Département politique a observé que l'énoncé même d'une pareille éventualité venait encore justifier la décision d'ajournement du Conseil fédéral.